



## COMITÉ EXÉCUTIF

**Séance ordinaire du 7 septembre 2010**

**– 4<sup>e</sup> –**

- PRÉSENTS :**
- Mme Diane De Courcy, présidente
  - MM. André Gravel, vice-président
  - Daniel Duranleau
  - Kenneth George
  - Jean-Denis Dufort
  - Jocelyn Pauzé
  - Mmes Louise Mainville
  - Manon Ricard
  - Lynda Laurencelle
- Sont aussi présents :**
- M. Gilles Petitclerc, directeur général
  - M<sup>c</sup> France Pedneault, secrétaire générale
  - M. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques
  - Mmes Renée Girard, directrice générale adjointe aux ressources financières et matérielles
  - Lucie Lalande, directrice générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs
- Sont invités :**
- MM. Sylvain Racine, directeur de la Vérification interne
  - Claude Daviau, directeur du Réseau des établissements scolaires Sud
  - Robert Mathieu, directeur du Réseau des établissements scolaires Ouest
  - Frédéric Corbeil, directeur du Réseau des établissements scolaires Est
  - Maurice Lachance, directeur du Réseau des établissements scolaires Centre
  - Benoît Bussière, directeur du Réseau des établissements scolaires Nord
  - Richard Payeur, directeur du Réseau des écoles spécialisées pour EHDA

- Mmes Mary Ann Desjardins, directrice du Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle  
 Manon Bergeron, directrice du Réseau des établissements scolaires de la formation générale des adultes  
 Camille Gagnon, directrice du Service des communications
- M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service des ressources humaines
- M. René Morales, directeur des Services corporatifs
- Mme Joëlle Laforest, directrice du Service des ressources financières
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles  
 Jean Ouimet, directeur du Service des ressources informatiques
- Mme Joanne Tremblay, régisseuse à la Direction générale et au Secrétariat général

\*\*\*\*\*

## I Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Diane De Courcy, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Rentrée scolaire
  - b) Comité de révision de décision (art. de 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique)
  - c) Élection provinciale partielle
  
- ajouter également les articles suivants :
  - CC-M-142 Proposition d'urgence des membres du comité exécutif – élection provinciale partielle dans la circonscription de Saint-Laurent – fermeture des écoles
  - A-29-1253 Service des ressources humaines – nomination temporaire au poste de coordination au Bureau de recrutement et stage du personnel enseignant
  
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Information » :
  - b) INF-586 Le Directeur général des élections du Québec – élection provinciale partielle dans la circonscription de Saint-Laurent – 13 septembre 2010

- retirer l'article suivant sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2010 » :
  - b) A-12-342 Services corporatifs – Projet 80 ruelles de l'avenir
- retirer l'article suivant sous la rubrique « Information » :
  - a) DG-05-123 Direction générale adjointe aux ressources financières et matérielles – bilan du Plan d'entretien préventif des immeubles scolaires de la CSDM

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2010
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2010
- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2010
  - a) A-12-340 Services corporatifs – contrat avec un chargé de projets (M. Robert Ledoux)
- 5- Affaires nouvelles
  - a) Rentrée scolaire
  - b) Comité de révision de décision (art. de 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique)
  - c) Élection provinciale partielle
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- Dossiers récurrents
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2009-2010
- 8- CC-M-142 Proposition d'urgence des membres du comité exécutif – élection provinciale partielle dans la circonscription de Saint-Laurent – fermeture des écoles
- 9- DG-06-101 Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2010-2011
- \* 10- DG-06-102 Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – cadre institutionnel des services éducatifs complémentaires

- 11- DG-06-104 Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – accueil de nouveaux élèves de l'étranger : modifications des procédures d'inscription
- \* 12- DG-09-218 Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d'établissement – poste de direction – évaluation finale – année 2009-2010
- \* 13- DG-09-219 Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d'établissement – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2009-2010
- \* 14- DG-09-223 Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d'établissement – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2009-2010
- 15- DG-13-235 Réseau des établissements scolaires Nord – programme Repères pour jeunes en difficulté comportementale – renouvellement de la participation de la CSDM – attribution d'un contrat à l'organisme YMCA du Grand Montréal – dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services
- \* 16- DG-13-236 Réseau des établissements scolaires Nord – personnel de direction d'établissement – poste de direction adjointe – évaluation – année 2009-2010
- 17- DG-16-355 Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle – achat de gabarits et de coffres à outils par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal
- \* 18- A-12-352 Services corporatifs – engagement de la CSDM au Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- 19- A-29-1253 Service des ressources humaines – nomination temporaire au poste de coordination au Bureau de recrutement et stage du personnel enseignant
- 20- A-31-1775 Service des ressources financières – radiation d'un compte d'utilisateur
- 21- A-31-1819 Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce – réfection de la toiture – appel d'offres 25-1595P – attribution d'un contrat
- 22- A-31-1822 Service des ressources financières – le « 6520, boulevard Gouin Ouest » – réfection de la toiture – appel d'offres 25-1590P – attribution d'un contrat

- 23- A-33-513 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – travaux supplémentaires dans le cadre de la phase finale du projet de réfection de la maçonnerie
- 24- A-33-514 Service des ressources matérielles – école La Visitation – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réaménagement de la chaufferie et de conversion au gaz naturel
- 25- A-34-1757 Secrétariat général – Chambre de commerce du Montréal métropolitain – renouvellement d’adhésion et nomination de délégués – année 2010-2011
- 26- A-34-1761 Secrétariat général – 20<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) – « 20 ans déjà ! Célébrons notre vitalité et assurons notre pérennité ! » – du 28 au 30 octobre 2010 – Hôtel Delta Bessborough – Saskatoon, Saskatchewan – participation
- \* 27- A-34-1762 Secrétariat général – partenariat avec l’organisme Nourrir Montréal – maintien pour l’année 2010-2011
- 28- A-34-1759 Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – avril, mai, juin et août 2010
- 29- A-34-1760 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2010
- \* 30- VI-02 Vérification interne – approbation des états financiers 2009-2010 des sept garderies de la CSDM
- 31- Bureau du directeur général – délégation de pouvoirs – cas d’urgence – Règlement 1999-2, art. 6, par. 3
- a) A-33-511 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – remise en état du système de ventilation des classes – appel d’offres 25-1610A – attribution d’un contrat en dérogation
- 32- Information
  - a) INF-586 Le Directeur général des élections du Québec – élection provinciale partielle dans la circonscription de Saint-Laurent – 13 septembre 2010
- 33- Période réservée aux membres du comité exécutif

## II Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2010

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Diane De Courcy, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2010, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité des membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 août 2010.

## III Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2010

À ce point, il n'y a eu aucune question ni commentaire.

## IV Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2010

- a) A-12-340 Services corporatifs – contrat avec un chargé de projets (M. Robert Ledoux)

Un document est déposé à titre d'information complémentaire.

## V Affaires nouvelles

- a) Rentrée scolaire

M. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques, souligne que les données exactes ne sont pas connues pour l'instant. Cependant, la semaine dernière, un nombre d'élèves moins élevé que prévu s'est inscrit à l'accueil.

La présidente, Mme Diane De Courcy, expose les préoccupations et les questionnements des membres du comité exécutif relativement à la diminution du nombre d'élèves par classe, au déplacement des élèves, à la stabilité du personnel, aux uniformes scolaires, aux résultats des cours d'été et au commencement de l'application de la mesure alimentaire. Des suivis seront effectués relativement à ces sujets.

b) Comité de révision de décision (art. de 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique)

Mme Louise Mainville explique la recommandation que fera le comité de trois commissaires ayant entendu, la semaine dernière, la demande de parents d'un élève. Les membres du comité exécutif sont en accord avec cette recommandation.

c) Élection provinciale partielle

Mme France Pedneault, secrétaire générale, rappelle que le comité exécutif, à sa dernière réunion, a résolu de ne pas fermer les écoles de la circonscription de Saint-Laurent, où il y aura une élection provinciale partielle le 13 septembre prochain. Toutefois, le directeur général des élections a mis en demeure la CSDM de se conformer à la *Loi électorale* (voir document INF-586 déposé sous la rubrique Information). Pour cette raison, la fermeture des écoles de la circonscription est proposée (CC-M-142).

VI Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a eu aucune question ni commentaire.

VII Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

M. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques, explique que la Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques est à peaufiner le plan d'accompagnement pour soutenir les établissements. De plus, deux instruments sont en cours d'élaboration pour le suivi des élèves et la persévérance scolaire.

b) Budget 2010-2011

Mme Renée Girard, directrice générale adjointe aux ressources financières et matérielles, signale que le Service des ressources financières prépare le rapport mensuel des nouvelles dépenses, qui sera déposé à la prochaine réunion du comité exécutif.

VIII Proposition d'urgence des membres du comité exécutif – Élection provinciale partielle dans la circonscription de Saint-Laurent – fermeture des écoles – CC-M-142

CONSIDÉRANT qu'une élection provinciale partielle aura lieu le 13 septembre prochain dans la circonscription de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution IX du 24 août 2010 par laquelle le comité exécutif décidait de maintenir ouvertes les écoles de la circonscription de Saint-Laurent le jour du scrutin, pour les motifs invoqués dans cette résolution;

CONSIDÉRANT l'article 306 de la Loi électorale qui prévoit que le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans une circonscription où se tient une élection;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a mis la Commission scolaire de Montréal en demeure de respecter la Loi électorale sans quoi les recours judiciaires appropriés seraient entrepris;

CONSIDÉRANT que les écoles Louisbourg, Alice-Parizeau et Sainte-Odile (incluant son annexe) sont les seules écoles de la CSDM situées dans la circonscription électorale de Saint-Laurent;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉCRÉTER le 13 septembre 2010 journée pédagogique pour les écoles Alice-Parizeau, Louisbourg et Sainte-Odile (incluant son annexe);
- 2° de MAINTENIR ouverts les services de garde et de garderie de ces écoles;
- 3° de DEMANDER à la direction du réseau, M. Benoit Bussière, et à la commissaire du quartier, Mme Jocelyne Cyr, d'informer les parents des élèves de ces écoles de ce changement au calendrier scolaire et du maintien des services de garde et de garderie;
- 4° de MAINTENIR en fonction l'ensemble du personnel travaillant dans les établissements visés par cette élection partielle;
- 5° de MANDATER la secrétaire générale afin qu'elle prépare les représentations nécessaires auprès des autorités compétentes pour que soit modifiée la Loi électorale, lesquelles représentations devront être adoptées préalablement par le Conseil des commissaires.

IX Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2010-2011

Document déposé : Rapport DG-06-101 en date du 23 août 2010  
de Mme Janine Marengo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;



CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier
- Centre d'intégration scolaire
- Centre François-Michelle
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault
- Collège Notre-Dame
- École Peter-Hall
- École Vanguard
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la CSDM correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MELS;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée à la direction régionale de Montréal (D.R.M.) avant le 25 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MELS;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la présidente et à la secrétaire générale de signer les ententes avec les établissements concernés;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au Bureau de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER, en conséquence, la présidente et la secrétaire générale à signer chacune de ces ententes.

Le commissaire Kenneth George propose les modifications suivantes :

- ajouter un dernier paragraphe débutant par CONSIDÉRANT, qui se lirait ainsi :  
« CONSIDÉRANT l'entente avec l'école Félix-Antoine en service aux adultes; »
- ajouter la dernière proposition suivante :  
« 4° : de DONNER au directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques le mandat de préparer un document d'information sur l'entente avec l'école Félix-Antoine en service aux adultes. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier
- Centre d'intégration scolaire
- Centre François-Michelle
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault
- Collège Notre-Dame
- École Peter-Hall
- École Vanguard
- Institut canadien pour le développement neuro-intégré

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la CSDM correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MELS;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée à la direction régionale de Montréal (D.R.M.) avant le 25 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MELS;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la présidente et à la secrétaire générale de signer les ententes avec les établissements concernés;

CONSIDÉRANT l'entente avec l'école Félix-Antoine en service aux adultes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Bureau de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;

- 3° d'AUTORISER, en conséquence, la présidente et la secrétaire générale à signer chacune de ces ententes;
- 4° de DONNER au directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques le mandat de préparer un document d'information sur l'entente avec l'école Félix-Antoine en service aux adultes.

\*X Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques –  
cadre institutionnel des services éducatifs complémentaires

Document déposé : Rapport DG-06-102 en date du 29 septembre 2010  
de M. Jean-François Dufour concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XI Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques –  
accueil de nouveaux élèves de l'étranger : modifications des procédures d'inscription

Document déposé : Rapport DG-06-104 en date du 4 août 2010  
de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la *Politique interculturelle de la CSDM P2006-3*, témoignant de l'ouverture de celle-ci à la diversité culturelle;

CONSIDÉRANT que les demandes de l'étranger pour faire scolariser des enfants à la CSDM avec ou sans paiement de droits de scolarité ont augmenté au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que les bureaux de visas canadiens à l'étranger exigent une lettre de préinscription dans une commission scolaire au Québec afin d'émettre un permis d'étude et ainsi de permettre l'entrée au Canada des élèves en provenance de l'étranger;

CONSIDÉRANT que le Québec prévoit faire face à d'importants problèmes de relève et compte en grande partie sur d'éventuels immigrants qu'il faut souvent franciser;

CONSIDÉRANT que la CSDM a développé une expertise de pointe dans les services d'accueil aux élèves immigrants compte tenu du fait qu'elle reçoit la plus grande partie de ces élèves sur son territoire;

CONSIDÉRANT que d'autres commissions scolaires travaillent depuis des années à la mise sur pied de services facilitant l'accueil des élèves de l'étranger;

CONSIDÉRANT que la modification du Règlement du MELS permet aux commissions scolaires d'exiger le paiement de droits de scolarité majorés quand l'élève nécessite des services spécialisés;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'encadrement des élèves mineurs est très sérieusement pris en compte puisque le Québec est la seule province au Canada à exiger, dans leur cas, à la fois un tuteur et une rencontre avec ce dernier, une délégation parentale, une preuve de moyens financiers, une assurance médicale privée ainsi que d'autres éléments;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER les conditions d'admission des élèves à l'étranger en remplaçant l'obligation de voir l'élève par des modalités susceptibles non seulement de répondre aux contraintes que cette pratique visait à respecter, mais également de régler certains problèmes administratifs, en exigeant :
  - une photo de l'élève;
  - le dernier bulletin ou un certificat de scolarité de l'élève;
  - une somme de 250 \$ pour frais de dossier, non remboursable après le paiement de tous les droits de scolarité dus;
  - une demande de préinscription écrite (à partir d'un formulaire sur le site Internet de la CSDM);
- 2° de FAIRE des démarches en vue d'établir des liens et des conditions favorisant la venue à la CSDM d'élèves de l'étranger respectant les critères d'admission du MICC et du Bureau des visas canadiens et facilitant l'insertion de ces élèves pendant leur scolarité;
- 3° de PROMOUVOIR les services de la CSDM avec une perspective internationale par son site Internet, en publiant ses procédures et ses conditions d'admission (Annexe I) et en publiant également son formulaire de préinscription (Annexe II).

\*XII Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d'établissement – poste de direction – évaluation finale – année 2009-2010

Document déposé : Rapport DG-09-218 en date du 14 juin 2010  
de M. Maurice Lachance concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

\*XIII

Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d’établissement – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2009-2010

Document déposé : Rapport DG-09-219 en date du 18 juin 2010  
de M. Maurice Lachance concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue au rapport déposé.

\*XIV

Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d’établissement – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2009-2010

Document déposé : Rapport DG-09-223 en date du 30 juin 2010  
de M. Maurice Lachance concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XV

Réseau des établissements scolaires Nord – programme Repères pour jeunes en difficulté comportementale – renouvellement de la participation de la CSDM – attribution d’un contrat à l’organisme YMCA du Grand Montréal – dérogation à la Politique d’acquisition de biens et de services

Document déposé : Rapport DG-13-235 en date du 26 août 2010  
de Mme Chantale Chrétien concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins des élèves qui présentent un problème comportemental;

CONSIDÉRANT le partenariat déjà existant entre le YMCA du Grand Montréal et la CSDM;

CONSIDÉRANT que le programme Repères répond adéquatement aux besoins des écoles secondaires du Réseau des établissements scolaires Nord;

CONSIDÉRANT le souhait des cinq écoles secondaires du Réseau Nord de poursuivre leur participation au programme Repères;

CONSIDÉRANT les différentes sources de financement permettant d’assumer les coûts du programme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'attribution d'un contrat d'un montant maximal de 53 500 \$, en dérogation à la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1*, à l'organisme YMCA du Grand Montréal pour la mise en œuvre du programme Repères visant à soutenir les élèves qui présentent des difficultés importantes de l'ordre du comportement.

\*XVI Réseau des établissements scolaires Nord – personnel de direction d'établissement – poste de direction adjointe – évaluation – année 2009-2010

Document déposé : Rapport DG-13-236 en date du 30 juin 2010  
de M. Benoit Bussière concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XVII Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle – achat de gabarits et de coffres à outils par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal

Document déposé : Rapport DG-16-355 en date du 27 août 2010  
de Mme Carole Déziel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal a permis à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de répondre temporairement aux besoins du marché du travail dans la région de la Mauricie, dans deux programmes de montage en aérospatiale;

CONSIDÉRANT que, pour répondre aux normes de formation dans ce secteur, les classes données dans cette commission scolaire doivent être équipées de gabarits et de coffres à outils adaptés à l'aérospatiale et que l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) est celle qui reçoit les fonds du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour se procurer cet équipement;

CONSIDÉRANT que cet équipement reste la propriété de l'EMAM et pourra servir à des formations données dans d'autres lieux que ceux de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy suivant d'autres ententes qui pourraient être signées ultérieurement par la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a procédé à l'achat de l'équipement requis pour pouvoir donner des formations dès 2009 et qu'elle facturera l'EMAM pour le remboursement de cet achat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la dépense de 104 412 \$ plus taxes, par l'EMAM, pour le remboursement de l'achat de douze gabarits, de douze chariots et de douze coffres à outils pour des formations de montage de structures en aérospatiale à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy à la suite des ententes de formation.

\*XVIII Services corporatifs – engagement de la CSDM au Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Document déposé : Rapport A-12-352 en date du 30 août 2010  
de Mmes Carole Marcoux et Claire Pelletier  
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XIX Service des ressources humaines – nomination temporaire au poste de coordination au Bureau de recrutement et stage du personnel enseignant

Document déposé : Rapport A-29-1253 en date du 2 septembre 2010  
de Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence.

CONSIDÉRANT que, conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et à la Politique concernant la nomination et le recrutement du personnel cadre P1998-2*, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste de coordination au Bureau des services au personnel enseignant du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste au moyen de la circulaire SRH-BDIR 2010-2011-31, datée du 23 août 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER temporairement madame France Laurent au poste de coordonnatrice au Bureau de recrutement et stage du personnel enseignant du Service des ressources humaines pour la période du 8 septembre 2010 au 15 août 2011.

XX

Service des ressources financières – radiation d’un compte d’usager

Document déposé : Rapport A-31-1775 en date du 8 juillet 2010  
de Mme Marthe Pineau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la radiation d’un compte client;

CONSIDÉRANT les résolutions IX de la séance ordinaire du 13 février 1996,  
XV de la séance ordinaire du 10 juin 1997 du comité exécutif concernant le sujet  
en référence;

CONSIDÉRANT que monsieur René Major doit à la CSDM une somme de  
53 234,29 \$ pour des loyers impayés et des frais d’intérêts;

CONSIDÉRANT que la CSDM a obtenu un jugement en février 2008 et qu’elle  
ne l’a jamais exécuté compte tenu de la faible solvabilité de M. Major;

CONSIDÉRANT la recommandation des conseillers juridiques à l’effet de radier  
le compte de M. René Major;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> de RADIER le compte d’usager de monsieur René Major d’un montant de  
53 234,29 \$.

XXI

Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce – réfection de  
la toiture – appel d’offres 25-1595P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1819 en date du 19 août 2010  
de M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d’un entrepreneur  
pour la réfection de la toiture à l’école Notre-Dame-de-Grâce, sise au 5435, avenue  
Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d’acquisition de biens et de services P2006-1*  
a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*  
(L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le *Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité  
exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire  
de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux  
règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro*



*R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires* (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 224 700 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Toitures P.L.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l'école Notre-Dame-de-Grâce;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXII Service des ressources financières – le « 6520, boulevard Gouin Ouest » – réfection de la toiture – appel d'offres 25-1590P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-1822 en date du 17 août 2010  
de M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis, visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture au « 6520, boulevard Gouin Ouest », à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services P2006-1* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le Règlement provisoire numéro R2009-1 déléguant au comité exécutif certaines fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et aux règlements qui en découlent et modifiant les articles 23 et 27 du règlement numéro R1999-3 concernant la délégation aux cadres de certains pouvoirs et fonctions du Conseil des commissaires (ci-après « Règlement provisoire numéro R2009-1 de la CSDM »);

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du Règlement provisoire R2009-1 de la CSDM, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 119 500 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Couvertures Bourassa inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture au « 6520, boulevard Gouin Ouest »;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat inclus aux documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

XXIII Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – travaux supplémentaires dans le cadre de la phase finale du projet de réfection de la maçonnerie

Document déposé : Rapport A-33-513 en date du 31 août 2010  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les conditions de chantiers rencontrées dans le cadre de la phase finale du projet de réfection de la maçonnerie de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires qui sont devenus nécessaires en conséquence, pour assurer l'intégrité de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution XXVIII de la séance du 25 mai 2010 du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer, à l'entrepreneur *Maçonnerie Rainville & frères inc.*, la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la phase finale du projet de réfection de la maçonnerie de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, somme qui s'élève à environ 40 710 \$ plus taxes.

XXIV

Service des ressources matérielles – école La Visitation – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réaménagement de la chaufferie et de conversion au gaz naturel

Document déposé : Rapport A-33-514 en date du 31 août 2010  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les conditions de chantiers rencontrées dans le cadre du projet de réaménagement de la chaufferie et de conversion au gaz naturel de l'école La Visitation;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires qui sont devenus nécessaires en conséquence, notamment des travaux d'enlèvement de l'amiante en conditions de risque élevé;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution XXXII de la séance du 8 juin 2010 du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer, à l'entrepreneur *Plomberie Ge-Mo inc.*, la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réaménagement de la chaufferie et de conversion au gaz naturel de l'école La Visitation, somme qui s'élève à environ 29 000 \$ plus taxes.

Secrétariat général – Chambre de commerce du Montréal métropolitain –  
renouvellement d’adhésion et nomination de délégués – année 2010-2011

Document déposé : Rapport A-34-1757 (version corrigée)  
en date du 26 août 2010 de M<sup>e</sup> France Pedneault  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’invitation à renouveler l’adhésion de la CSDM à titre de membre corporatif de la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain* pour l’année 2010-2011;

CONSIDÉRANT l’importance de maintenir les liens avec les entreprises en rapport avec la formation professionnelle offerte aux jeunes et aux adultes dans les écoles et les centres de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RENOUELER l’adhésion de la CSDM à la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, pour l’année 2010-2011;
- 2° d’AUTORISER, en conséquence, le Bureau du directeur général à émettre un chèque de 4 627,88 \$ (taxes incluses) à l’ordre de la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, à titre de cotisation de la CSDM pour ses délégués, pour l’année 2010-2011, en puisant les fonds nécessaires à cette fin au budget du directeur général;
- 3° de DÉSIGNER les personnes suivantes à titre de déléguées à la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, pour l’année 2010-2011 :

—  
—  
—

La présidente, Mme Diane De Courcy, propose, au 3<sup>e</sup> paragraphe de la proposition, d’ajouter les noms suivants :

— Diane De Courcy	— Mary Ann Desjardins
— Louise Mainville	— Lucie Lalande
— Marie-José Mastromonaco	— Annie Morin
	— Gilles Petitclerc

Cette proposition de modification est adoptée à l’unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle qu’elle est modifiée est adoptée à l’unanimité des commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de **RENOUVELER** l'adhésion de la CSDM à la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, pour l'année 2010-2011;
- 2° d'**AUTORISER**, en conséquence, le Bureau du directeur général à émettre un chèque de 4 627,88 \$ (taxes incluses) à l'ordre de la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, à titre de cotisation de la CSDM pour ses délégués, pour l'année 2010-2011, en puisant les fonds nécessaires à cette fin au budget du directeur général;
- 3° de **DÉSIGNER** les personnes suivantes à titre de déléguées à la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, pour l'année 2010-2011 :
  - Diane De Courcy
  - Louise Mainville
  - Marie-José Mastromonaco
  - Mary Ann Desjardins
  - Lucie Lalande
  - Annie Morin
  - Gilles Petitclerc

XXVI

Secrétariat général – 20<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) – « 20 ans déjà ! Célébrons notre vitalité et assurons notre pérennité ! » – du 28 au 30 octobre 2010 – Hôtel Delta Bessborough – Saskatoon, Saskatchewan – participation

Document déposé : Rapport A-34-1761 en date du 27 août 2010  
de M<sup>e</sup> France Pedneault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la tenue du 20<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) sous le thème « 20 ans déjà! Célébrons notre vitalité et assurons notre pérennité! » qui aura lieu les 28, 29 et 30 octobre 2010 à l'Hôtel Delta Bessborough à Saskatoon, Saskatchewan;

Il est **PROPOSÉ** :

- 1° d'**AUTORISER** la participation de représentants de la CSDM au 20<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) sous le thème « 20 ans déjà! Célébrons notre vitalité et assurons notre pérennité! » qui aura lieu les 28, 29 et 30 octobre 2010 à l'Hôtel Delta Bessborough à Saskatoon, Saskatchewan;

2° de DÉSIGNER les commissaires suivants pour y représenter la CSDM :

- 
- 
- 

La présidente, Mme Diane De Courcy, propose de désigner Louise Mainville comme représentante de la CSDM à ce congrès.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la participation de représentants de la CSDM au 20<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) sous le thème « 20 ans déjà! Célébrons notre vitalité et assurons notre pérennité! » qui aura lieu les 28, 29 et 30 octobre 2010 à l'Hôtel Delta Bessborough à Saskatoon, Saskatchewan;

2° de DÉSIGNER la commissaire suivante pour y représenter la CSDM :

- Louise Mainville

\*XXVII Secrétariat général – partenariat avec l'organisme Nourrir Montréal – maintien pour l'année 2010-2011

Document déposé : Rapport A-34-1762 en date du 31 août 2010 de M<sup>e</sup> France Pedneault concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XXVIII Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – avril, mai, juin et août 2010

Document déposé : Rapport A-34-1759 en date du 23 août 2010  
de Mme Diane de Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction des commissaires du MÉMO, pour les mois d’avril, mai, juin et août 2010;

CONSIDÉRANT l’article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER les dépenses des commissaires du MÉMO pour les mois d’avril, de mai, de juin et d’août 2010, telles qu’elles sont présentées dans le rapport déposé.

XXIX Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2010

Document déposé : Rapport A-34-1760 en date du 23 août 2010  
de Mme Diane de Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction de la présidente Mme Diane De Courcy, pour le mois d’août 2010;

CONSIDÉRANT l’article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER les dépenses de la présidente Diane De Courcy pour le mois d’août 2010, telles qu’elles sont présentées dans le rapport déposé.

\*XXX Vérification interne – approbation des états financiers 2009-2010 des sept garderies de la CSDM

Document déposé : Rapport VI-02 en date du 17 août 2010  
de M. Sylvain Racine concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue au rapport déposé.

XXXI

Bureau du directeur général – délégation de pouvoirs – cas d’urgence –  
Règlement 1999-2, art. 6, par. 3

CONSIDÉRANT que, par le *Règlement R1999-2*, le Conseil des commissaires délègue au directeur général de la CSDM certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l’article 6, paragraphe 3, du *Règlement R1999-2*, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en cas d’urgence ou de circonstance exceptionnelle, tout pouvoir et prendre toute décision que l’intérêt de la Commission requiert et en faire rapport le plus tôt possible au Conseil des commissaires ou au comité exécutif, selon le cas* »;

CONSIDÉRANT l’absence de séances du comité exécutif entre le 24 août et le 7 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR le rapport relatif à la décision suivante prise par le directeur général, en application de l’article 6, paragraphe 3, du *Règlement R1999-2* concernant la *délégation de pouvoirs au directeur général* :

- a) Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – remise en état du système de ventilation des classes – appel d’offres 25-1610A – attribution d’un contrat en dérogation

Document déposé : Rapport A-33-511 en date du 26 août 2010 de Mme France Brissette, concernant le sujet en référence

1° d’ACCORDER un contrat de 174 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *J.M.O. Climatisation inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la remise en état du système de ventilation des classes à l’école Édouard-Montpetit en dérogation à la Politique d’acquisition de biens et de services *P2006-1*.

XXXII

Information

- a) INF-586 Le Directeur général des élections du Québec – élection provinciale partielle dans la circonscription de Saint-Laurent – 13 septembre 2010



XXXIII Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a eu aucune question ni commentaire.

La séance est levée à 15 h 50.

*Secrétariat général – 22 septembre 2010*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 septembre 2010.